

Protection du littoral, remarque liminaire de la municipalité :

Vous disposez en ligne, découpée en plusieurs volets, d'une étude complète sur les phénomènes d'érosion des plages et du littoral commandée par la commune au cabinet EMTEA il y a 2 ans environ. Les premières conclusions des consultants ont été communiquées à la commune au début du mois de mars de cette année et le rapport définitif est parvenu en mairie il y a quelques semaines. Une réunion sera programmée avec les consultants dans le courant du mois de septembre pour les interroger sur certaines de leurs analyses et conclusions mais sans attendre, il nous a paru intéressant par souci de transparence de porter ce rapport à la connaissance de l'ensemble de nos concitoyens.

Nous avons parallèlement adressé les éléments de cette étude aux cabinets conseils qui sont en train d'élaborer sous l'égide de la Préfecture de la Manche et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) couvrant la côte de Saint Lô d'Ourville à Barneville Carteret et dont les premières conclusions seront connues au plus tôt au milieu de l'année 2015.

Nous tenons aussi à attirer l'attention sur le fait que compte tenu des moyens financiers limités d'une commune comme Barneville-Carteret, toutes les futures actions concernant la défense du littoral ne pourront se concevoir que dans le cadre d'un programme intercommunal et probablement régional dont les contours dépendront entre autres des conclusions validées du PPRL.

Barneville-Carteret le 25 juillet 2014.